
PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 3 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, RAOUL Florence, SALIS Laurence, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, DESBLATS Nicole qui avait donné procuration à SALIS Laurence, FERREBOEUF Murielle, PRUNET Lucie, SOULENQ Joseph qui avait donné procuration à COUDOUEL Pierre

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- 👉 Jérôme BONNET est élu secrétaire de séance.
- 👉 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 octobre 2022 est approuvé.
- 👉 Lecture de l'ordre du jour :
 - Réforme de la publicité et conservation des actes
 - Appel à projet lancé dans le cadre de la recherche d'un opérateur, exploitant et investisseur pour la modernisation et l'exploitation du village de vacances : point sur la consultation.
 - Devis :
 - DPE village vacances
 - NET 15 : création d'un site internet pour le camping
 - BODET : remplacement du cadran – église de Brommat
 - PELLAT Yvan : vannes « guillotine » – moulin de Burée
 - EIFFAGE : lampadaire parking du presbytère de Brommat
 - Tarifs 2023
 - Régularisation voirie rue du Carriérou entre la commune et la SCI GAJEK : tarif d'achat à fixer
 - Bilan saison 2022 : camping et piscine
 - Aménagement de deux salles de bain et restructuration de trois loggias aux logements de l'ancienne grange Bony - résultat de la consultation.
 - Courriers divers
 - Questions diverses

I. Réforme de la publicité et conservation des actes

Monsieur le maire donne des précisions sur les dispositions prévues par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 concernant la réforme de la publicité et conservation des actes applicables aux communes à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- ❖ Le compte-rendu est supprimé et remplacé par la liste des délibérations à compter du 1er juillet 2022 qui doit être, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal :
 1. affichée
 2. publiée sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe.

❖ Le procès-verbal est un document rédigé par le conseiller désigné secrétaire de séance, qui a pour objectif de retracer le contenu des débats y compris ceux ne donnant pas lieu à une délibération (questions diverses par exemple). A compter du 1er juillet 2022, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le secrétaire de séance. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, mais il n'a pas à être signé par eux. Dans la semaine suivant la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe. Un exemplaire papier est mis à la disposition du public. En outre, l'affichage n'est pas requis

❖ Publication des actes :

À compter du 1er juillet 2022, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent décider du mode de publicité de leurs actes en choisissant :

- soit l'affichage, ce qui signifie l'affichage complet des délibérations ou des arrêtés (et non l'affichage de la liste des délibérations ou l'affichage par extraits) ;
- soit la publication sur papier : dans ce cas, les actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite ;
- soit la publication sur le site internet. Ces actes doivent être publiés dans leur intégralité.

Les actes concernés sont les actes réglementaires : délibérations, arrêtés, et décisions du maire ;

La publicité ne peut être inférieure à 2 mois ;

Le conseil municipal décide de choisir la publication des actes sur papier.

❖ Le registre des délibérations :

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le maire et le secrétaire.

II. Appel à projet lancé dans le cadre de la recherche d'un opérateur, exploitant et investisseur pour la modernisation du village de vacances : point sur la consultation.

Monsieur le Maire et Madame DUVAL NOLORGUES Christiane font un point sur l'appel à projet lancé pour la reprise du village de vacances :

- L'appel à projet a été publié du 29/08/2022 au 29/09/2022
- Un seul candidat a répondu, il s'agit de Jean-Baptiste DELMAS
- La candidature est en cours d'étude par les services juridiques d'Aveyron Ingénierie et la CCI

- Après un premier examen, des pièces complémentaires ont été demandées au candidat ; le candidat a fourni les documents.
- Le conseil municipal souhaite qu'Aveyron ingénierie et la CCI viennent présenter l'analyse de la candidature lorsque celle-ci sera terminée.
- Le conseil municipal envisage ensuite de rencontrer le candidat comme le prévoient les modalités de l'appel à projet.
- Le Maire tiendra au courant le candidat de l'avancée du dossier.

III. Devis.

Le conseil municipal examine les devis suivants :

1. DPE village vacances de Pleau : 3 entreprises ont été consultées :

- ❖ Apave : pas de réponse
- ❖ Socotec : pas de réponse
- ❖ DIAG 12 : 8 130.00€ T.T.C

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise DIAG 12

2. Devis de NET 15 pour la création d'un site internet pour le camping comprenant :

- ❖ La création du site : 1 476.00€ T.T.C.
- ❖ La gestion du nom de domaine : 46.80€/an T.T.C
- ❖ L'abonnement (mises à jour, maintenance...) : 40.80€/mois T.T.C.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise NET 15

3. Devis de l'entreprise BODET pour le cadran de l'église de Brommat :

- ❖ Devis pour **le remplacement complet du cadran** (mécanisme et cadran) :
 - Soit cadran traditionnel email complet : 4 220.40 € T.T.C.
 - Soit cadran basique alu complet : 2 761.18€ T.T.C.
- ❖ Devis pour **le remplacement du mécanisme** uniquement : 1968.00€ T.T.C.

Le conseil municipal choisit le remplacement complet du cadran et opte pour un cadran traditionnel en email : le devis de l'entreprise BODET de 4 220.40€ T.T.C est validé

4. Devis de l'entreprise PELLAT Yvan pour la mise en place de 4 vannes « guillotine » au moulin de Burée : 9 324.68€ T.T.C. : [Le conseil municipal valide le devis](#)

5. Devis de l'entreprise EIFFAGE pour l'ajout d'un lampadaire sur le parking du presbytère de Brommat : 3 621.47€ T.T.C. : [Le conseil municipal valide le devis](#)

IV. Tarifs 2023

Le Maire rappelle au conseil municipal les différents tarifs en vigueur.

Après réflexion, le conseil municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs suivants :

CANTINE	
Repas enfant	Gratuit
Repas enseignant titulaire	1,80 €
Repas intervenant extérieur	5,00 €
GARDERIE	
Accès garderie enfant	1.00 € /accès
PISCINE MUNICIPALE	
Entrée enfant	1,50 €
Entrée adulte	2,50 €
Abonnement enfant (10 entrées)	10,00 €
Abonnement adulte (10 entrées)	20,00 €
CAMPING	
Tarif adulte	6,00 € / nuit
Tarif enfant - 13 ans	3,00 € / nuit
Branchement électrique	5.00€ / nuit
Caravane de + de 5 mètres	50,00 € / nuit
Jeton machine à laver	2,00 €/jeton
TIPIS	
Location du 01/09 au 30/06	230 €/semaine
Location du 01/07 au 31/08	280€/semaine
Toute l'année	55€/nuit
Montant des arrhes	50 €
SALLE DES FETES	
Location	150 €
Caution	300 €
GRANGE DE PLEAU	
Location	300 €
Caution	600 €
PETITE SALLE DE PLEAU (salle du bas)	
Location	80 €
Caution	150 €
SALLE BRUEL	
Location	70 €
Caution	100 €
CIMETIERE	
CONCESSION CIMETIERE (concession nouvelle)	15,00 € / m2
COLUMBARIUM n°1 et n°2	800.00€
COLUMBARIUM n°3 et n°4	1 100,00 €

V. Régularisation voirie rue du Carriérou entre la Commune et la SCI Gajek.

Considérant que les travaux de rectification et d'élargissement de la rue du Carriérou à Brommat ont déjà été réalisés par la commune de Brommat il y a plusieurs années en accord avec le riverain propriétaire de la parcelle cadastrée section A N°489 ;

Considérant que la rue du Carriérou a été aménagée sur une portion de 48m² de cette parcelle ;

Considérant que cet aménagement n'a jamais été régularisé et que la portion de 48m² de la parcelle section A n°489 appartient à la SCI GAJEK,

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser ;

Le Conseil municipal approuve :

- L'achat d'une portion de la parcelle section A n°489 de 48ca au prix de 10€/m²

Le conseil municipal précise :

- Qu'un acte de vente sera établi
- que tous les frais engagés pour l'établissement de cet acte seront à la charge de la Commune, notamment les frais de géomètre, de notaire et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière.

Le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VI. Bilan saison 2022.

1. Bilan piscine :

Nombre d'entrées :

- Juin (du 15 au 30) : 380 dont 98 scolaires
- Juillet : 3 310 dont 88 scolaires
- Août : 3 249

SOIT : 6 939 entrées

Les écoles qui ont bénéficié des cours de natation :

- Brommat : 7 cours / 63 entrées
- Mur-de-Barrez : 4 cours / 93 entrées
- Collège du Carladez : 2 cours / 30 entrées

Recettes 2022 :

- Entrées piscine 10 697€
- Entrées école/centre de loisirs : 401€

SOIT : 11 098€

Pour rappel :

Saison 2020 : du 10 juillet au 31 août : 5975 entrées / 8 556 €

Saison 2021 : du 15 juin au 31 août : 5156 entrées / 6 976 €

2. Bilan camping :

FREQUENTATION				
	2019	2020	2021	2022
	du 01/06 au 30/09	du 18/06 au 30/09	du 01/06 au 30/09	du 01/05 au 10/10
mai		0	0	274
Juin		41	138	108
Juillet		384	621	418
août		844	862	667
septembre		88	99	85
octobre				18
Total	1025	1357	1720	1570

RECETTES				
	2019	2020	2021	2022
Recettes en €	9 218,30	9 924,50	14 786,22	14 152,50

VII. Aménagement de deux salles de bain et restructuration de trois loggias à la grange Bony – résultat de la consultation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé de consulter des entreprises pour l'aménagement de deux salles de bain (logements 1 et 2) et pour la construction de trois loggias (logements 1, 2 et 3) aux logements de l'ancienne grange BONY.

Après analyse des propositions, Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation :

- Lot 1 : Cloisons sèches : entreprise SANHES (Sénergues 12) : 2 556.12€HT
- Lot 2 : Menuiseries : entreprise BESOMBES (La Terrisse 12) : 22 214.80€HT
- Lot 3 : Carrelage : entreprise SANHES (Sénergues 12) : 7 124.00€HT
- Lot 4 : Peinture : entreprise HERMAL (Taussac 12) : 5 991.24€HT
- Lot 5 : Electricité : entreprise JUSTIN (St Hippolyte 12) : 445.00€HT
- Lot 6 : Plomberie : entreprise ROMIEU (Taussac) : 9 392.00€HT

Le Conseil Municipal approuve les devis et autorise le Maire à les signer.

VIII. COURRIERS DIVERS

- ↳ Courrier de la région Occitanie : attribution d'une subvention de 14 000€ pour les travaux de création d'un espace ludique à la Prade (city stade et aire de jeux).
Les travaux étant terminés, Monsieur le Maire propose de l'inaugurer un vendredi après-midi : il contactera Madame CAZARD Annie, conseillère départementale et Monsieur VALADIER Jean, président de la communauté de communes pour caler une date.
Les partenaires, les élus de la Commune, les entreprises seront invités.
Le secrétariat de mairie se chargera des invitations.
- ↳ Courrier de l'association de basket club qui remercie le conseil municipal pour la subvention exceptionnelle octroyée pour l'achat des panneaux de basket.
- ↳ Courrier des responsables du don du sang pour remercier la municipalité de l'aide apportée lors des collectes de sang à Mur-de-Barrez : impression et pose des affiches, diffusion de l'appel à don sur le site internet et les réseaux sociaux, mise en place des barrières par les agents pour placer les banderoles à l'entrée de Brommat...
- ↳ L'entreprise BTR chargée du traitement de la charpente de la piscine interviendra fin novembre, début décembre.

IX. TOUR DE TABLE

- Christiane DUVAL NOLORGUES :
 - Elle transmet les remerciements de Nicole CHAZALY suite aux obsèques de son époux
 - Point sur l'école :
 - ↳ 33 élèves à la rentrée des vacances de Toussaint (3 élèves en plus)
 - ↳ Le nombre d'essuies mains n'est plus suffisant, elle a demandé un ajout de 80 essuies mains à la blanchisserie du Carladez.
 - ↳ Les peintures de la cantine ont été faites pendant les vacances scolaires de Toussaint par l'entreprise HERMAL Eric.
 - ↳ Valérie Coudouel a demandé à ne plus faire le petit ménage de l'école les mardis et jeudis soir, en conséquence c'est Angélique JEAN AMANS qui assurera cette tâche.
 - Adressage : la pose des panneaux est quasiment terminée, il ne reste que quelques litiges à régler.
 - Colis de Noël pour les + de 70 ans sont en cours.
 - La réunion de préparation du petit journal aura lieu le lundi 7 novembre à 20h30
 - La rencontre avec perce neige aura lieu le mardi 22 novembre 2022.
 - Madame DUVAL NOLORGUES demande où en est la demande de déplacement d'un poteau d'éclairage public à Bussières : Jérôme s'occupe de relancer le SIEDA
- Christine LABAT BRIEU :
 - Compte rendu de la réunion à laquelle elle a participé à Campouriez organisée par la Communauté de Communes au sujet de la mise en valeur des lacs, des barrages et des gorges de la Truyère : l'enquête réalisée auprès des acteurs du tourisme, d'EDF et de la pêche a fait ressortir des points à améliorer sur la commune de Brommat et notamment l'entretien du chemin de randonnée qui va du cimetière de Rueyres à la route de la cadène.
 - Cimetière de Rueyres : l'entreprise en charge de la reprise des concessions n'est toujours pas intervenue + le drainage du cimetière devient urgent.

➤ Nadine VEYRES :

- Cimetière de Jongues : elle demande que le portail soit nettoyé et peint ; elle suggère que du tout-venant ou autre soit mis sur le parking pour faciliter l'accès au cimetière.
- Elle signale que le mur au-dessus du chemin situé entre la propriété LE GALL et celle de COTTIN s'effondre.
- Elle propose que l'argent de la vente du bien de section de jongues à M. et Mme RAULHAC serve à rénover le four à pain de Jongues.

➤ Laurence SALIS :

- Trottoirs de Brommat : les travaux sont en cours
- Les travaux de la Z.A. du bourg sont terminés
- Suite aux travaux de la route de Pailhès, les fils de téléphone sont toujours au sol.
- Les travaux de réfection du pont du rat sont terminés
- Elle renouvelle la demande de M. et Mme COUZI de Pleau concernant l'élagage des sapins du terrain de foot
- M. et Mme COUZI demandent également que le numéro attribué à leur maison soit installé au bord de la route principale avec une flèche pour indiquer leur propriété car elle n'est pas visible de la route : Christiane DUVAL NOLORGUES précise que c'est prévu, le panneau a été commandé.
- Pose d'une antenne au relais de Salazat pour améliorer le réseau de téléphonie mobile : étude en cours

➤ Jérôme BONNET :

Il demande que le miroir qui avait été installé sur la route Départementale de Gervaux pendant les travaux soit déplacé et mis au croisement de Gervaux/Mayrinhac (route des bois).

➤ Florence RAOUL :

La route des Mazials est étroite, elle propose de l'élargir

➤ Pierre COUDOUEL :

- Les problèmes d'égouts en bas de Pleau sont résolus, les travaux ont été faits
- L'entreprise qui devait élaguer les arbres qui menacent de tomber sur le pavillon « les ormes » du village de vacances n'a pas pu intervenir car il y a des nids de frelons sur les arbres : la mairie va contacter un spécialiste pour enlever les nids
- Les bêtes de l'estive de Pleau sont descendues 15 jours plus tôt car il n'y avait plus d'herbe.
- Une consultation auprès de 2 garagistes a été faite (GUITARD et FEL) pour l'achat d'un camion plateau.

Séance close à 23h00

Le Maire,

Didier CAYLA



Le secrétaire,

Jérôme BONNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a horizontal line, representing Jérôme Bonnet.